

## COMMUNE DE KEMBS

5 rue de Saint-Louis  
68680 KEMBS



### PROCES-VERBAL

de la réunion ordinaire du Conseil municipal qui s'est tenue le lundi 4 mars 2019 à 19h30 dans la salle de la Mairie de KEMBS après convocation légale des membres, sous la présidence de M. Gérard KIELWASSER, Maire.

Etaient présents : M. KIELWASSER Gérard (Maire), Mme BACH Céline, M. BANDINELLI Jean-Paul, Mmes MYOTTE Martine, ROSSE Christiane, RUDLER Suzanne, M. SCHACHER Francis (Adjoints), Mme BOGUET Josiane, M. GERBER François, Mme LANG Rachel, M. LEPROTTI Eric, Mmes MALPARTY Patricia, ROOS Nicole, MM. ROUDAIRE Joël, SUTTER Jean-Philippe, TIXERONT Claude (Conseillers municipaux)

Etaient absents excusés : M. JUILLET Jean (Adjoint), M. HARTMANN Thierry, Mmes MEYER Karine, MULLER Valérie, M. WITWICKI Lucien (Conseillers municipaux)

Etait absent : M. THOMA Yves (Conseiller municipal)

A donné procuration : Mme MEYER Karine (Conseillère municipale) à M. KIELWASSER Gérard (Maire)

M. le Maire ouvre la séance du Conseil municipal en souhaitant la bienvenue à tous les conseillers et au représentant des journaux L'ALSACE et les DNA.

Puis il passe à l'appel et constate que sur 22 conseillers en fonction, 16 sont présents. Une conseillère municipale absente a fourni une procuration à M. le Maire lors de la séance. Le quorum étant dépassé, le Conseil peut donc valablement délibérer.

M. KIELWASSER rappelle les questions portées à l'ordre du jour de la présente réunion, annexé à la convocation et aux différents rapports adressés aux conseillers.

### ORDRE DU JOUR

- Point 01 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2018
- Point 02 Rapport de la réunion de la Commission des Affaires Scolaires et Petite Enfance du 27 novembre 2018
- Point 03 Rapport de la réunion de la Commission Technique – Urbanisme du 2 janvier 2019
- Point 04 Rapport de la réunion de la Commission Technique – Urbanisme du 11 février 2019
- Point 05 Débats d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019
- Point 06 Plan de formation 2019 des agents communaux
- Point 07 Modification du tableau des effectifs
- Point 08 Contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg - représentation de la Commune
- Point 09 Acquisition de panneaux d'informations électroniques
- Point 10 Demande de subventions – Etablissements scolaires
- Point 11 Indemnité de logement du Rabbin de SAINT-LOUIS
- Point 12 Centre de Première Intervention de KEMBS – Désignation d'un représentant de la Commune au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSVP)
- Point 13 Compte-rendu de la délégation de pouvoirs dans le cadre des marchés publics

- Point 14 Convention type communale de coordination de la Police municipale et des forces de sécurité de l'Etat
- Point 15 Rapports annuels 2017 issus du Conseil de Communauté du 28 novembre 2018
- Point 16 Mise en commun des effectifs de la Police municipale avec les communes de HUNINGUE et de ROSENAU
- Point 17 Divers

L'assemblée locale, à l'unanimité, approuve les propositions de M. Gérard KIELWASSER.

#### **Point 01 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2018**

Le procès-verbal de la réunion publique du 17 décembre 2018 a été transmis à l'ensemble des conseillers en date du 25 février 2019.

Celui-ci, ne soulevant pas d'observations particulières, a été adopté et signé par les conseillers présents.

#### **Point 02 – Rapport de la réunion de la Commission des Affaires Scolaires et Petite Enfance du 27 novembre 2018**

En préambule, et après avoir salué les membres présents, Mme MYOTTE, communique quelques chiffres sur les effectifs des écoles de la commune de KEMBS.

##### **ECOLE MATERNELLE "PAUL KLEE"**

Mme Isabelle HAESSIG, directrice, travaille à mi-temps suite à son arrêt de travail et espère reprendre à plein temps à compter du mois de janvier 2019.

Effectif : 4 classes, soit un total de 106 élèves (110 élèves en 2017/2018 soit 4 élèves de moins)

- 2 classes de monolingues avec 46 élèves (48 en 2017/2018)
- 2 classes bilingues avec 60 élèves (62 en 2017/2018).

Pour la prochaine rentrée, 40 élèves iront en petite section maternelle et 30 élèves iront au CP (+ 10 élèves). Avec 10 élèves de plus dans cette école maternelle, il faudra envisager l'ouverture d'une classe supplémentaire et prévoir l'installation d'un bâtiment modulaire.

PM : le coût de la location du bâtiment modulaire à l'école maternelle Les Lutins est de 1 214,72 € par mois soit un total annuel de 14 576,54 €.

##### **ECOLE MATERNELLE "LES LUTINS"**

Directrice : Mme Virginie GUTKNECHT

Effectif : 4 classes, soit un total de 95 (91 élèves en 2017/2018 soit 4 élèves de plus)

- 2 classes mono/bilingues avec 40 élèves (38 élèves en 2017/2018)
- 2 classes bilingues avec 55 élèves (53 élèves en 2017/2018).

A la prochaine rentrée, il y aura 27 élèves en petite section et 24 élèves iront au CP (+ 3 élèves).

##### **ECOLE ELEMENTAIRE "JEAN MONNET"**

Directrice : Mme Julie DUFLOT

Effectif : 7 classes, soit un total de 160 élèves (157 en 2017/2018 soit 3 élèves en plus)

- 4 classes monolingues avec 95 élèves (110 élèves en 2017/2018 soit 15 élèves en moins)
- Dans cette école, il y a eu 15 élèves en moins en monolingues et 18 élèves en plus en bilingues.

##### **Ouverture d'une 3<sup>ème</sup> classe bilingue**

- 3 classes bilingues avec 65 élèves (47 élèves en 2017/2018 soit 18 élèves en plus).

Prévision pour la rentrée scolaire 2019/2020 : 26 élèves iront en 6<sup>ème</sup> et 24 élèves arrivent au CP (- 2 élèves).

**ECOLE ELEMENTAIRE "LEONARD DE VINCI"**

Directrice : Mme Odile BASLER

Effectif : 7 classes, soit un total de 188 élèves (180 élèves en 2017/2018, soit 8 élèves en plus)

- 4 classes monolingues avec 108 élèves (109 élèves en 2017/2018, soit 1 élève en moins)
- 3 classes bilingues avec 80 élèves (71 élèves en 2017/2018, soit 9 élèves en plus).

Prévision pour la rentrée scolaire 2019/2020 : 32 élèves iront en 6<sup>ème</sup> et 30 élèves arrivent au CP (- 2 élèves).

Nous avons 549 élèves dans notre Commune pour la rentrée scolaire 2018/2019 soit 11 élèves en plus (538 élèves en 2017/2018 et 501 en 2016/2017), soit 48 élèves en plus sur 2 années scolaires.

- 201 élèves écoles maternelles (201 en 2017/2018), effectif stable cette année
- 348 élèves écoles élémentaires (337 élèves en 2017/2018) soit 11 élèves en plus.

L'estimation du nombre d'élèves à la rentrée scolaire 2019/2020, en tenant compte des chiffres actuels, est de :

- 2 élèves en moins à l'école élémentaire Jean Monnet et 3 élèves en plus à l'école maternelle Les Lutins
- 2 élèves en moins à l'école élémentaire Léonard de Vinci et 10 élèves en plus à l'école maternelle Paul Klee

soit 9 élèves en plus dans nos écoles.

A titre d'information : à l'achèvement des constructions des collectifs en cours à KEMBS-LOECHLE, il y aura éventuellement une ouverture de classe à court terme à l'école maternelle Paul Klee (bâtiment modulaire) et à l'école primaire Léonard de Vinci (salle information au rez-de-jardin).

**1. Budget des écoles****a. Fonctionnement**

Le montant total par élève ci-après sera reconduit pour l'année scolaire 2019/2020 et restera identique à celui attribué en 2018/2019.

Pour information, ce budget n'a pas augmenté depuis l'année scolaire 2007/2008.

Lors de la réunion de rentrée avec l'ensemble des directrices des écoles, il a été demandé par les directrices des écoles élémentaires de modifier les montants des dépenses suivantes : fournitures scolaires – 0,25 cts ; frais d'affranchissement + 0,25 cts.

<b>BUDGET SECTION FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019</b>			
<b>OBJET DE LA DEPENSE</b>	<b>COMPTE BUDGETAIRE</b>	<b>ECOLE ELEMENTAIRE</b>	<b>ECOLE MATERNELLE</b>
Produits pharmaceutiques	60628	0,45 €	0,45 €
Frais d'affranchissement	6262	0,50 € + 0,25 € = 0,75 €	0,50 €
Cadeaux de Noël	6232	5,65 €	5,85 €
- Excursions scolaires de fin d'année - Rencontres classes vertes etc...	657361	13,30 €	8,70 €
Fournitures scolaires	6067	46,85 € - 0,25 € = 46,60 €	46,45 €
Maintenance parc informatique pour les 4 écoles		4,00 €	4,00 €
Investissement		8,10 €	8,10 €
<b>Total par élève</b>		<b>78,85 €</b>	<b>74,05 €</b>

**b. Investissement**

Rappel : le crédit d'investissement accordé par élève est de 8,10 €.

Les écoles ont la possibilité de reporter les crédits investissement d'une année maximum afin de permettre un investissement plus important.

Un état de ces reports fait apparaître que nos établissements disposent à ce jour des sommes suivantes pour les investissements 2018/2019 :

<b>Jean Monnet :</b>	8,10 € x 160 élèves = <b>1 296,00 € + 1 271,70 € report 2017/2018</b>	<b>2 567,70 €</b>
<b>Léonard de Vinci :</b>	8,10 € x 188 élèves = <b>1 514,70 €</b> (pour information, coût du matériel vidéoprojecteur pour 4 classes : 3 896,40 € + 1 069,20 € de frais de câble pour l'installation en mars 2018) + <b>167,79 € de report 2017/2018</b>	<b>1 682,49 €</b>
<b>Paul Klee :</b>	8,10 € x 106 élèves = <b>858,60 €</b>	
<b>Les Lutins :</b>	8,10 € x 95 élèves = <b>769,50 €</b>	

### Dépenses scolaires pour l'année 2017/2018

#### Ecoles élémentaires

✓ Transport Alsace Tourisme vers salle polyvalente, médiathèque, etc...	9 832,87 €
✓ Transport Alsace Tourisme vers la piscine	3 061,84 €
✓ Budget alloué par élève et par école (70,75 € x 337 élèves)	23 842,75 €
✓ Budget spécial investissement par élève et par école (8,10 € x 337 élèves)	2 729,70 €
✓ ADSL + abonnement téléphonique (01/09/2017 au 31/08/2018)	2 128,79 €
✓ Droits d'entrée piscine	<u>3 522,20 €</u>
<b>Montant total</b>	<b>45 118,15 € soit 133,38 €/élève</b>

#### Ecoles maternelles

✓ Transport Alsace Tourisme vers salle polyvalente, médiathèque, etc...	491,93 €
✓ Budget alloué par élève et par école (65,95 € x 201 élèves)	13 255,95 €
✓ Budget spécial investissement par élève et par école (8,10 € x 201 élèves)	1 628,10 €
✓ ADSL + abonnement téléphonique (01/09/2017 au 31/08/2018)	<u>1 661,49 €</u>
<b>Montant total</b>	<b>17 037,47 € soit 84,76 €/élève</b>

**Transport ALSH : 37 622,75 €** (contre 42 038,70 € en 2016/2017)

**Total transports : 51 009,21 € (piscine, salle polyvalente, Espace Rhéna, ALSH...)** contre 55 133,65 € en 2016/2017.

Ne sont pas comprises dans ces dépenses, celles relatives aux frais de personnel, d'entretien des bâtiments, de chauffage, etc...

#### **c. Crédits exceptionnels**

##### Ecole élémentaire Jean Monnet

Les enseignants souhaiteraient des panneaux de liège dans le hall à la place du linoléum qui sert pour l'affichage ainsi que pour la salle 1 (CM1/CM2 – classes de Mme DUFLOT).

La Commission décide de ne pas donner suite à cette demande.

##### Ecole élémentaire Léonard de Vinci

L'ordinateur de la Directrice, qui a été acquis il y a plus de 15 ans) ne fonctionne plus très bien (coupure, bug, etc...). Mme BASLER sollicite le remplacement de ce matériel.

La Commission décide de ne pas donner suite à cette demande. L'acquisition d'un nouvel ordinateur devra être effectuée sur le crédit investissement de l'école.

La Directrice sollicite d'autre part un crédit livres pour le renouvellement de livres : en effet, le projet de l'école porte sur la lecture. De plus, il manque un siège de bureau.

Nous proposons l'acquisition de livres pour un montant de 370 € ainsi que l'acquisition d'un siège de bureau pour un montant de 120 €.

##### Ecole maternelle Les Lutins

La Directrice de cette école souhaite acquérir 2 tables ovales et 12 chaises.

Nous vous proposons l'acquisition de ces équipements pour un montant de 1 000 € TTC.

### **Ecole maternelle Paul Klee**

La Directrice de cette école souhaite remplacer les matelas posés à même le sol pour la sieste par des lits empilables. Elle souhaite faire l'acquisition de 6 lits supplémentaires.

Nous vous proposons pour 2019 de budgéter la somme de 122 € pour l'acquisition de 2 lits empilables (80 €), 2 draps housse (16 €) et 2 couvertures (26).

Dans cette école, l'éducation par la méthode Montessori est préconisée. La Directrice souhaite l'acquisition d'un meuble de rangement pour un montant de 337 €.

La Commission décide de ne pas donner suite à cette demande. L'acquisition de ce meuble sera effectuée sur le crédit investissement de l'école.

D'autre part, la Directrice nous informe qu'elle n'a pas d'armoire qui ferme à clé dans son bureau. Il arrive qu'il y ait de l'argent versé par les parents pour l'OCCE (Office central de la coopération de l'école) et en attendant de pouvoir faire le versement, cet argent devrait être mis à l'abri.

Nous vous proposons l'acquisition d'un caisson de bureau pour un montant de 100 €.

#### **d. Baudriers et sous-mains**

Rappel : à la rentrée scolaire, la Commune remet un baudrier et un sous-main à chaque élève qui arrive au CP ainsi qu'aux nouveaux arrivants en cours d'année scolaire, qui sont conservés pour toute la durée de la scolarité. Désormais, les écoles remplacent les baudriers perdus ou abimés, ainsi que les sous-mains.

Il reste 78 baudriers.

Nous vous proposons de budgéter la somme de 432 € HT pour l'achat de 100 baudriers.

Il restait 95 sous-mains en novembre 2017, ce nombre n'était toutefois pas suffisant car il manquait 5 sous-mains à la rentrée 2018/2019.

Nous vous proposons de budgéter la somme de 775 € pour l'achat de 100 sous-mains.

#### **e. Demande de transfert de crédit**

La Commune alloue 5,85 € par élève pour l'achat de cadeaux de Noël aux écoles maternelles et 5,65 € par élève aux écoles primaires.

Le Conseil Municipal avait laissé la possibilité aux conseils d'écoles d'affecter ces crédits à l'organisation de spectacles offerts aux enfants à l'occasion de ces fêtes ou pour l'achat d'un cadeau collectif conservé à l'école.

Cette année :

- Les élèves de l'école maternelle Paul Klee auront des livres de Noël
- Les élèves de l'école maternelle Les Lutins iront voir un film à l'Espace Rhéna le vendredi 21 décembre
- Les élèves de l'école élémentaire Jean Monnet iront voir un film à l'Espace Rhéna le jeudi 20 décembre et recevront chacun un manala
- L'école Léonard de Vinci souhaite offrir un bal aux élèves : le petit bal de François le 21 décembre à la salle polyvalente.

La Commission propose au Conseil municipal d'attribuer aux écoles les subventions correspondantes.

Mme MYOTTE souhaite remercier Mme LANG Rachel et M. THOMA Yves qui ont, en sa compagnie, compté les chaises et tables dans toutes les salles de classe.

**Divers****Subvention collèges**

La subvention allouée aux élèves pour les sorties classes vertes, découvertes, etc..., scolarisés dans les collèges autres que Gérard de Nerval est de 5 € par jour.

Nous vous proposons d'augmenter cette subvention de 20 % par élève (6 € par jour).

Monsieur le Maire propose d'offrir chaque année le livret "Le Petit Citoyen" aux élèves des classes de CM1 pour nos deux écoles. Le coût du livret est de 2 € pour 50 exemplaires.

Nous vous proposons de budgéter la somme de 200 € pour l'acquisition de 100 livrets.

**II. Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

Mme Olivia STREICHER, Directrice de l'ALSH 1, 2, 3 Soleil depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017, a demandé sa mutation pour Mulhouse Alsace Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018. Suite à son départ, l'organisation de l'équipe de direction a été modifiée. M. Kaled BERKAT a été nommé Directeur Adjoint/Coordinateur de direction. Mme Amandine BEHE a été nommée Directrice Adjointe chargée de la gestion administrative. Deux référents d'équipes ont été nommés pour faire le lien entre les directeurs adjoints et le reste de l'équipe, Mme Vanessa BATTISTINI et M. Morgan MOINE.

L'équipe se compose également de 12 animateurs, 3 personnes pour aider à midi, 1 personne (32 h) pour le service et le ménage, 1 personne (12 h) qui assure le convoyage pour les écoles et aide le midi, 1 personne (28 h) qui conduit le minibus et fait de l'animation, soit 22 personnes (16,25 équivalent temps plein).

Parmi les animateurs, deux personnes bénéficient de contrats aidés.

**Information**

Mme Caroline SACHOT a été recrutée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour exercer la fonction de Coordinatrice Petite Enfance. Après un début de carrière dans le privé, Mme SACHOT a été assistante maternelle. Depuis 12 ans, elle occupe le poste de Responsable du périscolaire et de l'ALSH de LANDSER.

**Point sur la fréquentation de l'ALSH ou centre d'accueil et de loisirs.**

Madame MYOTTE communique différentes informations relatives à la fréquentation depuis la rentrée 2017/2018.

**Périscolaire****En moyenne :**

- 51 enfants le matin (46 en 2016/2017)
- 175 enfants à midi (167 en 2016/2017)
- 70 enfants le soir après l'école (87 en 2016/2017) : baisse des effectifs suite au retour de la semaine de 4 jours dans les écoles)

**Mercredis**

**En moyenne :** 53 enfants (48 en 2016/2017)

**Vacances****En moyenne :**

- 28 enfants durant les vacances de Noël 2017
- 77 enfants durant les vacances de février 2018 (46 en 2017)
- 55 enfants durant les vacances de printemps 2018 (63 en 2017)
- 73 enfants durant le mois de juillet 2018 (61 en 2017)
- 61 enfants durant le mois d'août 2018 (56 en 2017)
- 52 enfants durant les vacances de la Toussaint 2018 (66 en 2017)

Il est à noter qu'il y avait 31 enfants de plus durant les vacances de février cette année et 12 en plus en au mois de juillet.

Depuis la rentrée, la fréquentation du temps de midi a beaucoup augmenté avec 220 enfants en moyenne.

**Association 1, 2, 3 Soleil**

Nous avons la chance d'avoir comme partenaire l'Association 1, 2, 3 Soleil qui organise différentes activités durant l'année (soirées à thème, concert, etc...) ce qui permet de compléter le budget de fonctionnement de la Commune afin d'organiser des sorties, animations et achat de matériel.

Mme Eléonore MISSUD est la présidente de l'association depuis 2017 et M. Claude TIXERONT est le trésorier.

L'équipe est composée de 21 bénévoles, notamment des parents dont les enfants ne fréquentent plus le centre et des employés de l'ALSH : Kaled BERKAT, Mélanie RICHERT, Christophe BOTTER et Soraya RICH.

Pour information, l'association a financé en 2017 :

**Excursions et animations :**

✓ Vacances de février (cinéma : Les animaux fantastiques + Magicien)	222,50 €
✓ Vacances d'été (Gérardmer, Nuits/tentes, piscine)	1 657,05 €
✓ Vacances de la Toussaint (Parc Petit Prince, cinéma)	1 210,50 €
✓ Rencontres avec le Pfarrhüs	<u>148,82 €</u>
<b>Total</b>	<b><u>3 238,87 €</u></b>

A noter que la Commune verse une subvention de 2 000,00 € à cette association.

**a. Fonctionnement**

Pour fonctionner dans de bonnes conditions, le budget alloué pour les enfants est le suivant :

- 3 000,00 € pour les activités
- 3 000,00 € pour les goûters et ateliers cuisine
- 200,00 € pour l'achat de désinfectants, gaz, sparadrap, compresses stériles.

Il est proposé au Conseil Municipal de budgéter les mêmes crédits pour 2019.

**b. Investissement**

Les animateurs souhaiteraient quelques étagères de rangement. Ils proposent d'acquérir 4 étagères IKEA avec des bacs de rangements en tissu pour un montant de 191,64 €.

Vu l'augmentation du nombre d'enfants, il manque 3 couchettes empilables.

Nous vous proposons l'acquisition de 4 étagères pour un montant de 191,64 €, de 3 couchettes empilables pour un montant de 117 € ainsi que 5 draps housses et 5 couvertures polaires pour un montant de 105 €.

**c. Révision de la tarification des participations financières**

**Prix du repas à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

Voir tableau en annexe 1

Bilan financier de l'ALSH au 31 décembre 2017

Dépenses totales	782 956,52 €	766 558,16 € en 2016
Recettes totales	647 789,48 €	671 479,28 € en 2016
<b>Déficit</b>	<b>135 167,04 €</b>	<b>95 078,16 € en 2016</b>

Il en ressort une augmentation des dépenses mais qui est bien maîtrisée.

Comme annoncé l'année dernière, les recettes ont diminué en 2017.

- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, les écoles sont repassées à la semaine de 4 jours, l'Etat n'a donc versé l'aide à la réforme des rythmes scolaires que jusqu'en juin 2017 (16 650 € en 2017 au lieu de 24 000 € en 2016). En 2018, l'aide n'a pas été versée.
- En 2017, les aides de l'Etat pour les contrats aidés étaient encore importantes (21 534,16 €) car il y avait plusieurs contrats sur l'année complète.
- En 2018, deux nouveaux contrats ont été signés, l'un en septembre et l'autre en octobre. Le montant cumulé des aides pour ces contrats est de 822 € par mois.

En 2018, le déficit devrait encore augmenter puisque depuis la rentrée de septembre, plusieurs embauches ont été effectuées, le nombre d'enfants accueillis étant en forte augmentation. Les frais de personnel vont donc augmenter.

#### **d. Divers**

##### Activités de l'ALSH

##### **Rencontres intergénérationnelles avec l'EPHAD**

Une fois par mois, ainsi qu'avec le Pfarrhüs, diverses activités ont été effectuées : jeux de société, cartes, ateliers cuisine.

##### **Atelier Alsacien du jeudi soir**

Tout au long de l'année scolaire, Nicole HASSEL a suivi un groupe de huit enfants d'écoles maternelles et élémentaires, bénévolement, pour leur prodiguer les bases de l'alsacien.

Voir annexe 2

### **III. Ecole Municipale de Musique**

Mme STRICH Christelle exerce la fonction de Directrice de l'école de musique.

##### Fonctionnement

Il y a un nouveau professeur, M. Rémy JACQUEMIN, professeur de cor.

##### **Les effectifs à la rentrée sont les suivants :**

135 élèves (130 en 2017). Le nombre d'inscriptions est stable malgré de nombreux mouvements, notamment en guitare et piano, ce qui a permis d'alléger les listes d'attente.

15 adultes (11 en 2017)

16 professeurs

##### **Instruments à vent :**

- Flûte traversière : 13 élèves
- Clarinettes : 8 élèves dont 1 adulte
- Cor : 1 élève
- Saxophone : 1 élève
- Trompette : 1 élève

**Total : 24**

##### **Pour les autres instruments :**

- Accordéons : 4 élèves (+ 1)
- Violon : 10 élèves (+ 2)
- Piano : 10 élèves
- Batterie : 10 élèves (dont 1 adulte)
- Clavier : 10 élèves
- Guitares :
  - ✓ Classique : 9 élèves (- 1)
  - ✓ Musique actuelle : 9 élèves (- 1)
  - ✓ Musique actuelle adultes : 6 élèves (- 3)

**Total : 74 (idem 2017)**

**Soit un total de 98 élèves instrumentalistes dont 8 adultes (idem 2017 mais – 3 adultes)**

Chant choral : 9 adultes

Formation musicale F. GERWILL : 51 élèves

Formation musicale I. CHAFFARD : 22 élèves

Formation musicale M. MEISBURGER : 21 élèves

Formation musicale P. DREGER : 27 élèves

#### **RAPPEL DES MANIFESTATIONS DE L'ECOLE DE MUSIQUE**



### Manifestations 2017/2018

- **15 décembre** : beau spectacle « Le petit sapin bleu », un conte musical mêlant musique et théâtre, avec 70 participants, organisé pour les 25 ans de l'école de musique à l'Espace Rhénan  
M. ACKER a fait quelques arrangements ; Mme GERWILL a beaucoup contribué à la mise en scène du spectacle.  
Pour la partie musicale, Christelle STRICH a dirigé l'orchestre de jeunes composé de flûtes traversières, clarinettes, violons, flûte à bec, batterie, cor, trombone et de l'ensemble de guitares dirigé par M. ACKER.  
Pour la partie théâtre, ce sont des élèves de l'école Léonard de Vinci qui ont joué les différents rôles et ils étaient dirigés par Mme HIRSCHBIHLER, professeur des écoles, qui a également confectionné les costumes.  
Des intermèdes musicaux ont été donnés par des élèves accordéonistes de Mme CHAFFARD, ainsi qu'un duo de flûte et harpe venant de HUNINGUE (élèves de Mmes GERWILL et STRICH).  
Un DVD a été réalisé par M. BATTISTELLI. Il en reste quelques exemplaires à la vente (6 €).
- **24 décembre** : messe de Noël des familles animée par l'ensemble de guitares dirigé par M. ACKER
- **1er février** : réception village fleuri animé par M. ACKER
- **7 avril** : audition à la bibliothèque avec les classes de flûtes à bec, flûtes traversières, accordéons et guitares classiques. Le public était au rendez-vous, même si l'espace est assez réduit. Le côté intimiste de la bibliothèque a un certain charme.
- **14 juin** : auditions de fin d'année à l'Espace Rhénan avec les classes de flûtes traversières, flûtes à bec, claviers, clarinettes, piano, guitares et batterie.
- **16 juin** : portes ouvertes. Instruments présentés : flûte à bec, saxophone, trombone, trompette, accordéon. Quelques inscriptions ont été faites mais pas suffisamment pour les instruments proposés sur place.
- **22 juin** : fête de la musique organisée par l'harmonie de KEMBS à l'ALSH 1, 2, 3 Soleil. L'orchestre junior a participé.

### Manifestations 2018/2019

#### **Auditions**

- **Samedi 8 décembre à 11 H** à la bibliothèque
- **Judi 28 mars 2019 à 18 H 30** à l'Espace Rhénan
- **Judi 6 juin à 18 H 30** à l'Espace Rhénan
- **Samedi 07 septembre** Forum des associations + portes ouvertes à l'école de musique
- Portes ouvertes des classes de Mme GERWILL chaque fin de trimestre
- **Vendredi 18 janvier** soirée des associations
- **Judi 28 février** réception village fleuri.

#### Bilan financier du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018 :

Dépenses	135 045,38 €	114 168,42 € en 2016/2017
Recettes	45 699,59 €	41 572,35 € en 2016/2017
	dont la participation de 9 593 € du C.D.M.C. (Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Haute-Alsace)	
<b>Déficit d'exploitation</b>	<b>89 345,79 €</b>	<b>72 596,07 € en 2016/2017</b>

#### **Augmentation des dépenses :**

- Validation de service d'un agent 9 701,21 € (Christelle STRICH a racheté ses années de non titulaire)
- Augmentation du nombre d'enfants (de 124 à 133)

#### **a. Fonctionnement**

Pour fonctionner dans de bonnes conditions, il nous faudra reconduire l'acquisition de quelques partitions, CD, petit matériel ainsi que les frais de raccordement du piano, pour un montant de 200 €.

Par ailleurs, il est rappelé à la Commission que l'utilisation de partitions photocopiées étant interdite, nous avons décidé d'acquérir des vignettes à apposer sur chaque page photocopiée auprès de la SEAM (Société des Editeurs et Auteurs de Musique). Pour l'année 2018/2019, nous avons commandé des vignettes pour un montant de 498 € pour 106 élèves.

Une participation financière annuelle de 5 € sera demandée aux parents pour couvrir cette charge financière supplémentaire.

La Commission propose au Conseil municipal :

- d'inscrire au budget la somme de 200 € pour l'achat de participations, CD, petit matériel et frais de raccordement du piano
- de renouveler l'acquisition de vignettes
- de mettre à la charge des parents les frais de vignette à raison d'une participation annuelle de 5 €.

**b. Investissement**

Pour contribuer à remplacer les pupitres défectueux, il est proposé d'acquérir 6 pupitres supplémentaires pour un montant de 180 € (6 ont déjà été achetés en 2018).

Il est nécessaire de remplacer le piano qui a été acquis en 1992. Il a notamment été détérioré par les variations de température à l'école de musique (près de 40° en été).

La Directrice nous présente 3 devis pour un piano droit d'occasion mais état neuf qui est garantie comme piano neuf :

- 1 devis 4 500 €
- 1 devis 4 600 €
- 1 devis 4 800 €.

La Commission propose que ce projet d'acquisition soit encore étudié. Etudier la possibilité d'acquérir un piano numérique.

Lors de la réunion de rentrée avec les professeurs de l'école de musique, ces derniers ont émis le souhait d'acquérir un Stagepas, une sono sur laquelle un micro peut également être adapté.

La Directrice nous propose deux modèles Yamaha :

- 1 – Yamaha Stagepas 400BT pour un coût de 462,50 €
- 2 – Yamaha Stagepas 600BT pour un coût de 690,83 €.

Le Stagepas 600BT est plus puissant et présente une meilleure qualité sonore.

Nous vous proposons de budgéter la somme de 690,83 € pour l'achat d'un Stagepas 600 BT.

**c. Révision de la tarification des participations financières**

Pour répondre à l'augmentation des frais de fonctionnement, il est proposé d'augmenter les participations financières de 2 % à compter de septembre 2019 (cf. tableau en annexe 3).

La Commission, après en avoir délibéré, propose au Conseil Municipal :

- ↳ d'approuver la nouvelle tarification de l'Ecole de Musique applicable à compter du 01.09.2019.

**d. Orchestre des jeunes**

Mme Christelle STRICH dirige l'orchestre des jeunes mais elle n'a que 6 élèves. Nous avons jusqu'à présent toujours octroyé 200 € pour l'achat de partitions pour un répertoire varié.

Pour cette, compte tenu du peu de participants à l'orchestre, il est proposé de ne pas budgéter de somme. Les anciennes partitions peuvent être réutilisées.

L'ensemble de guitares de M. Mathieu ACKER comprend 14 élèves (6 enfants + 1 batteur + 7 adultes).

**IV. Promotion de la langue alsacienne**

La commission est désormais dirigée par M. Philippe GINDER, Maire de BRINCKHEIM, dans laquelle figure aussi depuis deux ans la commission jeunes.

M. Benjamin LUDWIG, qui était responsable de la transmission de l'alsacien sur le secteur de Saint-Louis Agglomération, est reparti sur COLMAR. Il est remplacé par Mme Véronique UEBERSCHLAG qui avait déjà occupé ce poste à la Communauté de Communes de SIERENTZ.

Nous avons organisé une rencontre à l'ALSH avec Mme Nicole HASSEL qui organise des ateliers en alsacien au périscolaire, avec Mme Amandine BEHE, directrice adjointe et Mme Véronique UEBERSCHLAG.

Mme UEBERSCHLAG a contact M. Philippe PFLIEGER car elle est à la recherche d'une salle pouvant accueillir 200 enfants pour un spectacle suivi d'un goûter, dans le cadre de la promotion de la langue alsacienne et du "Friejohr fer uns'ra Sproch" pour la 3<sup>ème</sup> édition du "Kinderfriejohr – KIFRI" sur le territoire de Saint-Louis Agglomération le 22 mai ou le 05 juin 2019, de 10 H à 17 H 30. La mise à disposition de la salle sera gratuite le cas échéant. Mme UEBERSCHLAG interviendra également dans l'une de nos écoles après les vacances de février.

A noter également qu'il y a dans l'édition du P'tit Lien un dicton en alsacien.

Le dimanche 27 janvier 2019, il y aura à l'Espace Rhénan un spectacle en alsacien sur titré en français : "Ech ben a beesi Frau" (Je suis une méchante femme).

## V. Crèche

### **Pour information :**

Mme Emilie MISSLAND, directrice, a communiqué les informations suivantes :

↳ 45 enfants sont accueillis

↳ Il y a 22 enfants en petite section et 23 en moyenne et grande sections

↳ 9 personnes travaillent à la crèche : 1 directrice éducatrice de jeunes enfants, 1 maîtresse de maison à temps plein, 1 infirmière à temps plein, 2 auxiliaires de puériculture à temps plein, 3 agents spécialisés petite enfance à temps plein et 1 à mi-temps.

Le siège des Petits Chaperons Rouges nous informe que 12 enfants sont sur la liste d'attente.

La Société DSM a réservé 1 berceau à KEMBS ainsi que la Préfecture.

25 berceaux sont loués par la Commune. Le coût pour 2017 s'élève à 250 537,52 € (249 874,74 € en 2016).

La participation Contrat Enfance Jeunesse s'élève à 71 579,16 €. **Le coût réel est de 178 958,36 €.**

## VI. Divers

Plus aucune question n'étant posée, la séance est close à 21h00.

M. LEPROTTI souhaite des précisions quant à l'accroissement du déficit de l'école de musique (chapitre III. page 9). Mme MYOTTE précise qu'il y a davantage d'élèves inscrits (9) et qu'il a été procédé au rachat de points de retraite pour les années où la directrice de l'école n'était pas titulaire.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

## **Point 03 - Rapport de la réunion de la Commission Technique – Urbanisme du 2 janvier 2019**

### **I. Demandes de permis de construire et déclarations préalables**

- Les demandes ci-dessous ont reçu un avis favorable :  
 BURTIN Christian, garage, 14 rue du Muguet  
 CHIRICO Rolando, clôture, 4 rue des Sangliers  
 WOLF Christophe, fenêtre de toit, 65A rue du Mal Foch  
 SCI R2R4, modification de façades, 5 rue de Schlierbach  
 TUCO ENERGIE (DA SILVA), panneaux photovoltaïques, 30 rue des Jardins  
 MJAKI Adrian, extension de la maison + modif. façades, 7 impasse des Oiseaux  
 IMMOTERRE Sarl, lotissement rue du 6<sup>ème</sup> R.I.C., rue du 6<sup>ème</sup> R.I.C.
- Pour les demandes de permis de construire ci-dessous :  
 DROMZEE Richard, maison individuelle, 72 rue du Rhin (lot A)  
 BLANGENWITSCH Martial, maison individuelle, 72 rue du Rhin (lot B)  
 DROMZEE Richard, maison individuelle, 72 rue du Rhin (lot C)  
 BLANGENWITSCH Martial, maison individuelle, 72 rue du Rhin (lot D)  
 DROMZEE Richard, maison individuelle, 72 rue du Rhin (lot E)  
 ROOS Nicolas et QUINTAL Aurélie, maison individuelle, 6 rue des Prés

on précisera que les travaux d'adaptation du trottoir à hauteur des accès ou le déplacement éventuel des équipements publics seront à la charge des demandeurs.

- Pour la demande de permis de construire ci-dessous :  
BALASUPRAMANIAM Ragulan et SELVARASA Malathi, maison individuelle, rue de Habsheim

on précisera que les accès tel que prévus ne pourront se faire qu'avec une servitude de passage sur la parcelle n° 304.

- Pour la demande de permis d'aménager ci-dessous :  
TERRE ET DEVELOPPEMENT, lotissement rue du Ruisseau, rue du Ruisseau

La Commission, après examen du dossier, propose au Conseil Municipal, ce qui suit :

- exige que l'opération respecte strictement le règlement du P.L.U. arrêté
- rappelle que cette opération devra comprendre au moins 30 % de logements sociaux
- demande la pose d'une clôture grillagée d'une hauteur minimale de 1,50 m sur la limite jouxtant la future zone naturelle protégée (lots 2, 3, 5, 7, 9 à 16).  
Celle-ci devra être réalisée par l'aménageur avant la délivrance des permis de construire.
- exige que la Commune ait un droit de contrôle sur l'ensemble des travaux de VRD et notamment sur la voie devant intégrer le domaine public après l'achèvement de l'ensemble des travaux de viabilisation de cette opération
- décide d'incorporer les équipements communs de l'opération après leur achèvement dans le domaine public de la Commune. Une réception des travaux devra précéder obligatoirement cette remise des ouvrages
- autorise M. le Maire à signer la convention de rétrocession de la voirie à incorporer dans le domaine public

## **II. Projet de jardins familiaux – ancien stade de Kembs-Loeclé**

Le projet est présenté avec 35 parcelles clôturées sur l'ancien stade de KEMBS LOECHLE. Les membres de la Commission approuvent le principe de statuer sur la réalisation du projet après avoir analysé les offres issues d'un marché public de travaux. Néanmoins, il sera procédé à une estimation technique approfondie des besoins avant le lancement du marché.

## **III. Pont Levant – choix des gardes corps**

Deux visuels de gardes corps émanant de l'entreprise SAERT, titulaire des travaux de rénovation du pont levant, sont présentés aux membres de la Commission afin de choisir le motif en vue de leur mise en place sur la structure. Le choix est porté sur l'un deux en y apportant deux modifications à savoir les suppressions :

- de la main courant supérieure qui présente l'inconvénient d'élargir la lisse et ainsi de permettre une meilleure prise pour les pieds lors d'une station debout sur la rampe
- la suppression d'une barre intermédiaire dans le sens horizontal sur la partie supérieure qui pourrait également permettre d'enjamber plus facilement le garde-corps.

Le coloris retenu est noir à l'identique de la structure haute du pot levant.

Aucun point supplémentaire n'étant soulevé l'assemblée est levée à 20h00.

M. KIELWASSER invite MM. ROUDAIRE et LEPROTTI à apporter des précisions sur les avancées des dossiers évoqués lors de la commission. Concernant le pont levant, M. ROUDAIRE indique avoir participé à la visite de contrôle des travaux sur la structure haute en atelier chez le prestataire, les travaux étant concluants elle sera fixée sur le nouveau tablier le 7 mars 2019. Les gardes corps sont en fabrication suite à la commande. M. LEPPROTTI renseigne l'assemblée sur le fait que le cotraitant du marché de travaux fera des propositions de mise en place des enrobés sur le pont.

M. KIELWASSER annonce qu'à relativement court terme il s'agira de faire une étude sur la réfection éventuelle du pont sur le canal de Huningue à Kembs Loeclé. Par ailleurs, il précise qu'à l'issue des travaux du Pont levant il sera procédé à une inauguration à laquelle les conseillers seront conviés.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

## **Point 04 – Rapport de la réunion de la Commission Technique – Urbanisme du 11 février 2019**

### **I. Autorisations d'urbanisme**

- Les demandes ci-dessous ont reçu un avis favorable  
 KUL Mehmet, pergola, 38 rue du Maréchal Foch  
 SEIFRITZ Vincent, piscine, 30 rue des Bergers  
 BOEGLIN Benyoucef, modifications diverses + extension, 2 rue de la Liberté  
 FRANCE SOLAR pour M. KOENIG Roger, panneaux photovoltaïques, 23 rue des Fleurs  
 AVRAMEAS-CHARLET Coralie, clôture, 36 rue de la Forêt  
 LAURENT Benoît, clôture, 30B rue des Jardins  
 DROMZEE Richard, démolition de 2 garages, 72 rue du Rhin  
 SCCV KEMBS SENIOR, modifications diverses, 9 rue de Saint-Louis  
 RECCHIUTO Davina, carport + transformation d'un garage en bureau, 9 rue des Saules  
 KECHID Abdelhakim, extension de la maison, 5 rue de Schlierbach
  
- Pour les demandes ci-dessous :  
 NABTI Leila, maison individuelle, 131 rue du Rhin  
 DROMZEE Richard, maison individuelle + démolition de 2 garages, 133 rue du Rhin  
 DROMZEE Richard, maison individuelle + piscine, 135 rue du Rhin  
 NABTI Leila, maison individuelle, 137 rue du Rhin  
 DROMZEE Richard, maison individuelle + piscine, 139 rue du Rhin

on précisera que les travaux d'adaptation du trottoir ou le déplacement éventuel des équipements publics seront à la charge des demandeurs.

- Pour la demande ci-dessous :  
 VIOLETTE Yannick, carport, 23 rue de l'Augraben
  - le projet devra être édifié strictement sur la limite séparative sans aucun débord de toiture sur la propriété voisine.
  - les eaux pluviales devront être récupérées et infiltrées sur la propriété et en aucun cas renvoyées vers la rue ou le terrain voisin.

### **II. Acquisition de parcelles du Stichrain au niveau du 72 rue du Rhin**

M. le Maire expose que la Commune à la possibilité d'acquérir deux parcelles de terrain au niveau du 72 rue du Rhin. Ces parcelles boisées sont situées dans le Stichrain, classé en forêt de protection.

Un plan de reconnaissance des limites a été effectué par le propriétaire actuel, dans le cadre de la division des terrains. Il s'agit des sections cadastrées :

- |   |            |        |             |           |
|---|------------|--------|-------------|-----------|
| - | Section 20 | n° 835 | Rue du Rhin | 4,57 ares |
| - | Section 20 | n° 836 | Rue du Rhin | 5,14 ares |

Soit une surface totale de 9,74 ares

Le service des Domaines n'a pas effectué d'estimation, le montant de la vente étant inférieur à leur seuil d'avis.

Il est proposé d'acquérir les parcelles pour un montant de 730 € à savoir 75 € l'are.

La Commission après avoir pris connaissance de ces données propose au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition du terrain au coût indiqué
- de prendre en charges les frais inhérents à l'acquisition
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir
- d'imputer les dépenses aux chapitres correspondants du budget.

### **III. Projet de jardins familiaux – ancien stade de Kembs-Loeclé**

Le projet prévoit d'implanter 35 parcelles de jardin d'une surface de 1.5 à 2 ares environs, sur l'assiette de l'ancien terrain de football de KEMBS LOECHLE.

Une visite des jardins d'ILLZACH, SAUSHEIM et SAINT LOUIS a été effectuée par MM. KIELWASSER, BANDINELLI, JUILLET et Mme KIRCHHOFFER avec le bureau d'études CAD de Ribeauvillé, afin de répondre à deux objectifs :

- se rendre compte des avantages et des inconvénients de chacun au niveau de leur fonctionnement et de leur choix d'équipements
- pouvoir produire un cahier des charges répondant au plus près aux besoins de la municipalité et des usagers.

En résumé : la gestion des trois sites visitée est associative. Le loyer demandé sur les lieux de visites sont fixés entre 40 et 100 € par an. Le contrôle des accès est géré par l'association des jardins familiaux.

M. le Maire a fait réaliser une étude d'intérêt auprès de la population, qui a suscité un intérêt positif pour 53 foyers.

Sur le nouveau plan projeté lors de la présente commission, figurent : 35 parcelles clôturées, équipées chacune d'un cabanon fermé de 6 m<sup>2</sup> avec un auvent de 6 m<sup>2</sup> sur dallage béton et d'une pompe à bras. Ces parcelles seront accessibles à pieds depuis le parking de 42 places créé à cet effet. Exceptionnellement, les véhicules légers pourront acheminer des matériels et/ou matériaux lourds au droit des potagers. Le parking ainsi que les allées seront stabilisés par une couche de gravier concassé, mais ne seront pas revêtus en enrobés. Il n'y aura pas de desserte électrique sur les parcelles.

Il est opportun de profiter des travaux pour reprendre les eaux usées venant des anciens vestiaires et du club house. De plus, un nouveau branchement d'eau sera réalisé ; Cela fait l'objet d'un chiffrage en option.

La Commission propose de faire lancer la procédure de marché adéquate et de n'autoriser la poursuite de l'opération qu'au vu du résultat de la consultation.

M. Thomas se montre opposé au projet car cet investissement n'est pas rentable financièrement. Il suggère de fixer les loyers à 100 €/mois.

Le coût de ces travaux a été estimé provisoirement à : 347 000 € TTC

La Commission, après en avoir pris connaissance, propose au Conseil Municipal :

- de charger M. le Maire de poursuivre l'élaboration du projet avec le cabinet d'études
- de charger M. le Maire de solliciter les subventions auprès de toutes les instances susceptibles de participer financièrement à cette opération
- de lancer les procédures d'appels d'offres dans les meilleurs délais
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir
- d'imputer les dépenses et les recettes aux chapitres correspondants du budget.

#### **IV. Agenda d'accessibilité - planning prévisionnel**

M. le Maire présente à la commission le résultat des études d'accessibilité réalisées sur les ERP (établissements recevant du public) et les IOP (installations ouvertes au public).

En effet, Un planning prévisionnel de travaux sur 5 ans a été établi par le cabinet ACCEO en tenant compte des dépenses possible estimées lors des prochains exercices budgétaires.

Avril 2019	Avril 2020	Avril 2021	Avril 2022 à 2025	Total
125 406 € TTC	160 704 € TTC	141 134 € TTC	438 221 € TTC	865 465 € TTC

Le modèle de contenu d'une délibération pour l'adoption d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) et pour l'autorisation à signer et à présenter la demande d' Ad'AP est le suivant :

VU

- Le code de la construction et de l'habitation
- La Loi n° 2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées

- Le Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP)
- Le Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public
- L'Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public
- L'Arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation

M. le Maire expose, qu'avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des ERP et des IOP ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'ERP/IOP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements après le 1er janvier 2015, en toute sécurité juridique.

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité. Le diagnostic de l'accessibilité des ERP et IOP de la commune de Kembs réalisé le 14/11/2018 a montré que 20 ERP et 2 IOP n'étaient pas conformes au 31/12/2019 à la réglementation en vigueur en 2014. Ceux en conformité ont fait l'objet d'une attestation d'accessibilité envoyée au Préfet.

Les travaux de mise en conformité de ces ERP/IOP avec la nouvelle réglementation en vigueur à partir du 1er janvier 2015 ne pouvant être réalisés avant le 27 septembre 2015, un Ad'AP doit être déposé au plus vite.

Aussi, la commune de KEMBS a élaboré son Ad'AP sur 6 ans pour tous les ERP /IOP communaux, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées ci-dessous.

Avril 2019	Avril 2020	Avril 2021	Avril 2022 à 2025	Total
125 406 € TTC	160 704 € TTC	141 134 € TTC	438 221 € TTC	865 465 € TTC

Le détail selon les sites est joint en annexe.

Il est constitué d'un formulaire et de pièces complémentaires obligatoires.

Cet agenda devait être déposé en préfecture avant le 27 septembre 2015, conformément à la réglementation en vigueur. Cependant, vous avez évidemment noté que le dépôt de ce dossier est bien postérieur à l'échéance du 27 septembre 2015.

En effet, les études correspondant à la préparation de ce dossier n'ont permis la finalisation du dossier Ad'AP que dans le courant du mois mars 2018. Il convient de préciser que la réalisation de ce dossier est l'aboutissement d'une démarche qui a nécessité la mobilisation de nombreuses ressources et intervenants :

- consultation et choix d'un Bureau d'Etudes spécialisé en Accessibilité pour nous accompagner dans l'élaboration de l'Ad'AP
- réalisation des diagnostics d'accessibilité
- définition de la stratégie de mise en accessibilité incluant la réflexion sur la politique patrimoniale à moyen et long terme
- mise en place d'une gouvernance élargie du projet, nécessitant de nombreuses réunions de travail
- forte implication des élus
- élaboration des programmes de travaux, des budgets et de la planification.

Le coût de ces travaux a été estimé à : 865 465 € TTC, frais de maîtrise d'œuvre comprise.

La commission, après en avoir pris connaissance, propose au Conseil municipal :

- d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune
- de charger M. le Maire de solliciter les subventions auprès de toutes les instances susceptibles de participer financièrement à cette opération
- de lancer les marchés réglementaires dans les meilleurs délais
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir
- d'autoriser M. le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du préfet
- d'imputer les dépenses aux chapitres correspondant du budget

## V. Divers

### Rue Paul Bader - Projet d'aménagement

M. le Maire propose à la commission de réaliser l'aménagement complet de la rue Paul Bader. Le projet consiste :

- en matière de voirie, il s'agit de reprendre les bordures, la géométrie de la voie, éventuellement la fondation de la chaussée (selon les résultats des études de la chaussée actuelle), les revêtements de chaussée
- en matière de réseaux secs, il s'agit de prévoir l'enfouissement des réseaux télécom, basse tension (BT), l'éclairage public étant déjà souterrain
- En matière de réseaux humides, il s'agit de contrôler la qualité opérationnelle des poteaux d'incendie, d'effectuer, le cas échéant une extension de réseau AEP en direction des parcelles Barichello, de contrôler la qualité du réseau d'assainissement.

En effet, alors que le pont levis est bientôt réhabilité, et que le côté Est de la rue sera aménagé par Saint-Louis Agglomération (SLA), il serait opportun d'effectuer les travaux du côté ouest.

Saint-Louis Agglomération a prévu de livrer ses aménagements en juin 2019 pour permettre au camping de d'exploiter son activité dans de bonnes conditions cet été, ainsi, la période prévue pour entamer les travaux envisagée est septembre 2019.

Contact a été pris avec le syndicat d'électricité afin de définir l'ampleur de leurs travaux d'enfouissement de réseau BT qu'ils financent à hauteur de 40 %.

L'entreprise Orange a également été approchée pour l'enfouissement du réseau téléphonique afin qu'ils nous précisent le coût de leurs prestations.

Le coût de ces travaux a été estimé à : 280 000 € HT soit 336 000 € TTC.

La Commission, après en avoir pris connaissance, propose au Conseil municipal :

- de charger M. le Maire de poursuivre l'élaboration du projet avec le cabinet d'études
- d'approuver le projet au coût prévisionnel susvisé
- de charger M. le Maire de solliciter les subventions auprès de toutes les instances susceptibles de participer financièrement à cette opération
- de lancer les procédures d'appels d'offres dans les meilleurs délais
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions avec Enedis, Orange et autre concessionnaire de réseau
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir
- d'imputer les dépenses et les recettes aux chapitres du budget.

Aucun point supplémentaire n'étant soulevé l'assemblée est levée à 20h15.



Annexe : Détail calendrier Ad'AP

Calendrier des actions de mise en accessibilité / bâtiments								
NOM de l'Etablissement	Année 1		Année 2		Année 3		Période 2	TOTAL
	avril 2019 > avril 2020		avril 2020 > avril 2021		avril 2021 > avril 2022		avril 2022 > avril 2025	
ALSH 1, 2, 3, SOLEIL	Etudes	6 192 €						
CENTRE DE JOUR PFARRHÜS					Etudes	5 544 €		
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN MONNET	Etudes	38 722 €						
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LEONARD DE VINCI			Etudes	160 704 €				
ÉCOLE MATERNELLE LES LUTINS	Etudes	20 434 €						
ÉCOLE MATERNELLE PAUL KLEE	Etudes	42 984 €						
ÉGLISE NOTRE-DAME							19 598 €	
ÉGLISE SAINT JEAN-BAPTISTE					Etudes	12 254 €		
ESPACE RHÉNAN					Etudes	56 750 €		
LA POSTE							12 917 €	
LOCAL AVICOLE							61 330 €	
LOCAL SPV 3 <sup>ème</sup> ÂGE	Etudes	16 574 €						
MAISON DU PATRIMOINE							51 869 €	
PRESBYTÈRE							15 523 €	
SALLE POLYVALENTE							215 942 €	
TENNIS COUVERT							61 042 €	
STADE RHÉNAN					Etudes	23 170 €		
CIMETIÈRE DE KEMBS					Etudes	40 104 €		
CIMETIÈRE DE LOEHLÉ					Etudes	3 312 €		
MAIRIE		500 €						
		125 406 €		160 704 €		141 134 €	438 221 €	865 465 €

M. LEPROTTI s'assure que la publication de l'appel d'offres pour les travaux des jardins familiaux ne contraint pas à attribuer le marché à un titulaire au cas où le montant des travaux ne sera pas approuvé par les membres de la commission. Est indiqué qu'une procédure de marché public peut être interrompue à tout moment avant la notification à une entreprise.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

### **Point 05 – Débats d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019**

M. le Maire donne la parole à M. TIXERONT qui expose :

Il est rappelé que le Débat d'orientation budgétaire (DOB) doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif par le Conseil Municipal, fixé cette année au 15 avril 2019.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, prévoit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

L'article 107 de ladite loi a ainsi modifié l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au Débat d'orientation budgétaire au niveau des communes, en précisant que ce débat doit désormais faire l'objet d'un rapport présenté par le Maire au Conseil municipal et comportant les informations suivantes s'agissant des communes de plus de 3 500 habitants :

- les orientations budgétaires
- les engagements pluriannuels envisagés
- la structure et la gestion de la dette.

La loi prévoit que ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique qui donne dorénavant lieu à un vote.

Enfin, il est précisé que le rapport doit faire l'objet d'une publication et être transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Le rapport requis selon les dispositions précitées est joint à la présente proposition de délibération. Ce rapport est explicité par M. TIXERONT.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le rapport joint à la présente proposition de délibération.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

### **Point 06 – Plan de formation 2019 des agents communaux**

Le projet de plan de formation 2019 est présenté aux conseillers municipaux. Il comprend un bilan des formations suivies en 2018 et les actions de formation prévues en 2019.

Les coûts de formation seront pris en charge par la Commune lorsqu'ils ne font pas l'objet d'un financement par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.), conformément aux règles fixées dans le règlement de formation.

Le Comité Technique a rendu un avis favorable sur ce projet de plan de formation lors de sa séance du 27 février 2019.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal,

- d'approuver le plan de formation pour l'année 2019
- de prévoir les crédits nécessaires au budget aux articles prévus à cet effet.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

### **Point 07 - Modification du tableau des effectifs**

M. le Maire propose de créer deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 afin de compléter l'équipe des agents de service.

La mission du premier poste serait l'entretien de l'école primaire Léonard de Vinci, de l'Espace Rhénan et du local rue de l'Europe. Le temps de travail serait de 22 h.

La mission du second poste serait l'entretien de la mairie et de l'Espace Rhéna ainsi que d'autres bâtiments communaux en cas d'absences de certains membres de l'équipe des agents de service. Le temps de travail serait de 21 h.

Au vu du nombre d'enfants accueillis à l'ALSH 1, 2, 3 Soleil, M. le Maire propose de créer deux postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 afin de compléter l'équipe d'animateurs. Les missions de ce poste seraient l'accueil des enfants, l'accompagnement des enfants entre l'ALSH et les écoles, la préparation et l'encadrement de séances d'animation, le service des repas, l'entretien des locaux.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (22/35<sup>e</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019
- de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (21/35<sup>e</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019
- de créer deux postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019
- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

N° de poste	Filière et grade	Emplois		Durée du temps de travail
		créés	pourvus	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
1	Directeur Général des Services	1	0	Temps complet
2	Attaché principal	2	1	Temps complet
3	Attaché	3	3	Temps complet
4	Rédacteur	1	0	Temps complet
5	Adjoint administratif principal 1e classe	3	2	Temps complet
6	Adjoint administratif principal 2e classe	3	2	Temps complet
7	Adjoint administratif	2	1	Temps complet
8	Adjoint administratif	1	1	TNC (28/35)
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
9	Ingénieur	1	1	Temps complet
10	Technicien	1	0	Temps complet
11	Agent de maîtrise principal	1	1	Temps complet
12	Agent de maîtrise	3	3	Temps complet
13	Agent de maîtrise	1	1	TNC 20/35
14	Adjoint technique principal 1e classe	1	0	Temps complet
15	Adjoint technique principal 2e classe	4	2	Temps complet
<b>16</b>	<b>Adjoint technique principal 2e classe Poste créé à/c 1.04.19</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>TNC 22/35</b>
<b>17</b>	<b>Adjoint technique principal 2e classe Poste créé à/c 1.04.19</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>TNC 21/35</b>
18	Adjoint technique principal 2 classe	1	1	TNC 10,5/35
19	Adjoint technique	11	11	Temps complet
20	Adjoint technique	1	1	TNC 21/35
21	Adjoint technique	1	1	TNC 22/35
22	Adjoint technique	1	1	TNC 21/35
23	Adjoint technique	1	1	TNC 32/35
24	Adjoint technique	1	1	TNC 17,5/35
25	Adjoint technique	1	1	TNC 21/35
26	Adjoint technique	1	1	TNC 26/35
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>				
27	Brigadier-chef principal de police	2	2	Temps complet
28	Gardien-brigadier de police	1	0	Temps complet

N° de poste	Filière et grade	Emplois		Durée du temps de travail
		créés	pourvus	
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
29	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1	Temps complet
30	Adjoint du patrimoine principal 2e classe	1	0	Temps complet
31	Adjoint du patrimoine	1	1	TNC 28/35
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
32	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	1	TNC 12/20
33	Assistant d'enseignement artistique	1	1	TNC 13/20
34	Assistant d'enseignement artistique	2	1	TNC 5/20
35	Assistant d'enseignement artistique	1	0	TNC 4,5/20
36	Assistant d'enseignement artistique	1	1	TNC 4/20
37	Assistant d'enseignement artistique	2	2	TNC 3,5/20
38	Assistant d'enseignement artistique	3	2	TNC 3/20
39	Assistant d'enseignement artistique	1	0	TNC 2,5/20
40	Assistant d'enseignement artistique	1	0	TNC 1,5/20
41	Assistant d'enseignement artistique	1	0	TNC 1/20
42	Assistant d'enseignement artistique	1	1	TNC 0,5/20
<b>FILIERE SOCIALE</b>				
43	ATSEM principal de 1e classe	1	1	Temps complet
44	ATSEM principal de 1e classe	1	1	TNC 31,5/35 (90 %)
45	ATSEM principal de 2e classe	1	1	Temps complet
46	ATSEM principal 2e classe	1	1	Temps complet
47	ATSEM principal de 2e classe	3	2	TNC 31,5/35 (90 %)
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
48	Animateur principal 2e classe	1	1	Temps complet
<b>49</b>	Adjoint d'animation principal 2e classe <b>2 poste créés à/c 1.04.19</b>	<b>3</b>	1	Temps complet
50	Adjoint d'animation	8	8	Temps complet
51	Adjoint d'animation	1	1	TNC 34/35
52	Adjoint d'animation	1	1	TNC 28/35
<b>TOTAL DE L'EFFECTIF</b>		<b>91</b>	<b>68</b>	

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

#### **Point 08 – Contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg - représentation de la Commune**

M. le Maire expose :

Par lettre en date du 23 janvier 2019, réceptionnée le 4 février 2019, le greffier en chef du Tribunal Administratif de Strasbourg a notifié à la Commune la requête présentée par Mmes Josiane MULLER, Martine AUBERT et M. Bernard SEGER.

Cette requête vise l'annulation de la décision d'opération non réalisable portant sur le certificat d'urbanisme numéro CU 68163 18 F0073 délivrée par le Maire au nom de la Commune de Kembs le 19 novembre 2018, au bénéfice de Mmes Josiane MULLER, Martine AUBERT et M. Bernard SEGER.

Les motifs qui fondent cette demande sont les suivants:

- le terrain appartenant au père des requérants de l'autre côté de la rue qui est maintenant urbanisé, a fait l'objet d'un échange lors du remembrement de 1985 malgré un désaccord à cette époque

- l'avis de l'ARS concernant les lignes électriques exposant les futurs habitants à un risque de champs électromagnétiques alors que d'autres habitations se situent à moins de 100 mètres de la ligne de haute tension.

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au Maire, le Conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la Commune (article L. 2132-1).

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif, dans la requête n° 1900377-1
- d'autoriser M. le Maire à produire les éléments et à signer les documents en vue de représenter et de défendre la Commune auprès du Tribunal Administratif
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents en vue d'engager les moyens nécessaires pour défendre la Commune, y compris ceux d'un conseil externe spécialisé, le cas échéant.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

### **Point 09 – Acquisition de panneaux d'informations électroniques**

M. le Maire donne la parole à M. BANDINELLI - 1<sup>er</sup> adjoint qui expose :

Informers, annoncer, renseigner, prévenir, guider, alerter et ce en temps réel mais aussi donner la parole aux associations et aux partenaires locaux sont des missions essentielles d'une commune. L'installation de panneaux d'informations électroniques représente un moyen simple de communiquer efficacement avec du texte, des images et des animations en relief sur les actualités communales et les événements culturels, sportifs, associatifs en cours ou à venir.

C'est une demande récurrente depuis quelques années de nos administrés, notamment, lors de réunions publiques. Ce projet a été évoqué en 2014 et en 2017 dans le cadre des commissions communales, mais ajourné pour des raisons de priorités budgétaires.

Afin de mieux appréhender le sujet, le 13 juillet 2018, MM. KIELWASSER et BANDINELLI et Mme KIRCHHOFFER se sont déplacés dans certaines communes de la région dotées de tels panneaux : OTTMARSHEIM, HOMBURG, SIERENTZ, HESINGUE, HEGENHEIM, HUNINGUE et VILLAGE-NEUF. Ces visites ont permis d'apprécier la diversité des panneaux installés durant ces dix dernières années.

M. KIELWASSER a souhaité que ce projet soit instruit pour 2019 par un groupe de travail au sein de la Commission vie associative et culturelle animée par le premier adjoint M. BANDINELLI. Le lundi 26 novembre 2018, la Commission vie associative s'est réunie avec, à l'ordre du jour, un point concernant le projet d'installation de panneaux d'informations électroniques en 2019. Au cours de cette réunion, un groupe de travail autour de son Président M. BANDINELLI a été nommé : MM. KIELWASSER, ROUDAIRE et TIXERONT et Mme ROSSE.

Le jeudi 14 février 2019, le groupe de travail s'est réuni afin de prendre en compte la pré-étude réalisée par M. BANDINELLI sur ce projet. Après maintes discussions et échanges, il a été décidé de se transporter sur le terrain le samedi 16 février 2019 à HEGENHEIM et HUNINGUE pour statuer sur la technologie envisagée et le format du panneau puis de définir sur le ban communal de KEMBS en se rendant sur les divers sites d'implantation potentiels le type de panneaux et leurs implantations.

Pour information, la ville d'HEGENHEIM s'est dotée d'un panneau à Leds monochrome, couleur ambre, format carré. Possibilités de diffusion de messages alphanumériques accompagnés de petits croquis. La ville de HUNINGUE s'est équipée d'un panneau Full Color, format paysage. Possibilités de diffusion de messages alphanumériques, d'image jpeg ou séquences vidéos. Au retour vers KEMBS, le groupe de travail s'est arrêté à VILLAGE-NEUF, où 2 panneaux full color sont implantés. Possibilités de diffusion de messages alphanumériques, d'image jpeg ou séquences vidéos.

Les conclusions de ce groupe de travail sont proposées aux membres du Conseil municipal :

- le choix s'est reporté sur un panneau full color 10 pitch - format paysage (le coût des variantes sera examiné)

- le choix des sites d'implantation sur le ban de Kembs après la prise en compte relative au flux de passage véhicules, piétons et vie de la commune, 3 lieux ont été privilégiés à l'unanimité des membres du groupe de travail, à savoir :
  - Un panneau à la sortie du rond-point de l'Europe vers SIERENTZ (en face de la pharmacie) qui permet la prise en compte des flux venant de KEMBS VILLAGE et de KEMBS LOECHLE vers SIERENTZ
  - Un panneau à l'entrée du parking du stade Rhénan au débouché du giratoire qui permet la prise en compte de tous les passages vers le Stade Rhénan, le foyer avicole, la salle polyvalente, vers la Mairie et l'EHPAD
  - Un panneau en lieu et place de la colonne Morris installée place Gauvin à LOECHLE qui permet la prise en compte de tous le flux venant de la rue du moulin, de la rue du Rhin venant de BARTENHEIM-LA-CHAUSSEE et les piétons sur la place Gauvin.

L'enveloppe financière prévisionnelle :

- Fourniture de 3 panneaux, mise en place et formation : 64 000 € TTC
- Travaux de génie civil et de raccordement électrique : 6 000 € TTC

Objectif mise en service des 3 panneaux : fin juin 2019

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet au coût prévisionnel susvisé
- de lancer le marché réglementaire dans les meilleurs délais
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir
- d'imputer les dépenses aux chapitres correspondants du budget.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

## **Point 10 – Demande de subventions – Etablissements scolaires**

### **A. Collège Gérard de Nerval – Huningue**

Monsieur le Maire expose :

Le collège Gérard de Nerval de Huningue a décidé d'organiser des séjours, à savoir :

- à Morzine du 10 au 15 mars 2019 pour les 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>. Treize élèves domiciliés dans la commune sont concernés par ce séjour de 6 jours
- en Grèce du 31 mars au 5 avril 2019 pour les 3<sup>ème</sup>. Onze élèves domiciliés dans la commune sont concernés par ce séjour de 6 jours

Cet établissement scolaire sollicite une subvention communale pour alléger la participation financière des parents à ces opérations.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de soutenir, comme par le passé, financièrement ces initiatives dans les limites des crédits accordés pour des actions similaires
- d'accorder une subvention de 6,- € par jour et par élève domicilié dans la Commune pour chaque séjour
- d'imputer la dépense au chapitre correspondant du Budget.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

### **B. Collège Georges Forlen – Saint-Louis**

Monsieur le Maire expose :

Le collège Georges Forlen de Saint-Louis a décidé d'organiser des séjours, à savoir :

- en Angleterre du 31 mars au 5 avril 2019. Une élève domiciliée dans la commune est concernée par ce séjour de 6 jours
- A Munich du 1 au 6 avril 2019. Deux élèves domiciliés dans la commune sont concernés par ce séjour de 6 jours

Cet établissement scolaire sollicite une subvention communale pour alléger la participation financière des parents à ces opérations.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de soutenir, comme par le passé, financièrement ces initiatives dans les limites des crédits accordés pour des actions similaires
- d'accorder une subvention de 6,- € par jour et par élève domicilié dans la Commune pour chaque séjour
- d'imputer la dépense au chapitre correspondant du Budget.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

### **C. Collège René Schickelé – Saint-Louis**

Monsieur le Maire expose :

Le collège René Schickelé de Saint-Louis a décidé d'organiser des séjours, seul un élève est concerné par un séjour, à savoir :

- à Berlin du 22 au 27 avril 2019 pour les 3<sup>ème</sup>. Un élève domicilié dans la commune est concerné par ce séjour de 6 jours

Cet établissement scolaire sollicite une subvention communale pour alléger la participation financière des parents à cette opération.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de soutenir, comme par le passé, financièrement ces initiatives dans les limites des crédits accordés pour des actions similaires
- d'accorder une subvention de 6,- € par jour et par élève domicilié dans la Commune pour chaque séjour
- d'imputer la dépense au chapitre correspondant du Budget.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

### **Point 11 – Indemnité de logement du Rabbin de Saint-Louis**

M. le Maire expose :

Le Président du Consistoire Israélite du Haut-Rhin a transmis à M. le Préfet un tableau des répartitions indiquant le nombre d'âmes par communes desservies par Raphaël BREISACHER, Rabbin de Saint-Louis.

Il appartient à M. le Préfet du Haut-Rhin de modifier l'arrêté préfectoral n° 2015-083-0010 du 24 mars 2015 portant sur l'indemnité de logement attribuée à Raphaël BREISACHER.

Le montant de l'indemnité annuelle a été fixé à 2 808 €.

M. le Rabbin dessert plusieurs communes pour une communauté totale de 202 âmes de confession israélite.

Compte-tenu que 4 fidèles sont domiciliés dans la Commune, la quote-part annuelle nous incombant calculée au prorata du nombre d'âmes s'élève à 55,05 €.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la répartition de l'indemnité de logement due au Rabbin de Saint-Louis telle qu'elle a été présentée
- d'accepter dès à présent de reverser ladite quote-part communale ainsi que les futures réactualisations
- d'imputer la dépense au chapitre correspondant du Budget.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

**Point 12 – Centre de Première Intervention de KEMBS – Désignation d'un représentant de la Commune au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV)**

Le Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires est un organisme paritaire compétent pour donner un avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires du corps communal, à l'exclusion de celles intéressant la discipline.

Il comprend un nombre égal de représentants du Conseil municipal et de sapeurs-pompiers volontaires. Le nombre de représentants du Conseil municipal doit être égal au nombre de représentants des pompiers volontaires, en fonction du nombre de grades composant le corps communal.

Le CCCSPV comprend :

- le Maire, qui en est le Président
- des sapeurs-pompiers élus parmi les membres du corps communal, pour une durée de 6 ans
- des élus de la collectivité désignés par le Conseil municipal parmi ses membres (mais n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier volontaire), pour la durée de leur mandat.

Le Centre de Première Intervention (CPI) de Kembs comportant quatre grades (Sapeur, Caporal, Sergent, Adjudant), trois représentants du Conseil municipal ont été désignés, en plus du Maire, pour représenter la Commune au sein du CCCSPV. Il s'agit de Francis SCHACHER, Adjoint au Maire, Joël ROUDAIRE et Véronique BEAUSEIGNEUR, Conseillers Municipaux.

Suite à la démission de Véronique BEAUSEIGNEUR du Conseil municipal, il y a lieu de la remplacer au sein du CCCSPV.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner Josiane BOGUET comme représentante de la Commune au sein du CCCSPV.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

**Point 13 – Compte-rendu de la délégation de pouvoirs dans le cadre des marchés publics**

Conformément à la délégation qui m'a été confiée par l'assemblée délibérante le 14 avril 2014 en matière de marchés publics, j'ai pris les engagements suivants depuis la dernière réunion du Conseil municipal :

**Attribution de l'accord-cadre "réseau d'eau potable – travaux d'extensions, de réparations et branchements pour les années 2019 à 2021"**

Le marché à bons de commande de travaux d'extension, de branchements et de réparations du réseau d'eau potable est arrivé à son terme réglementaire le 31 décembre 2018, après quatre années de fonctionnement.

La Commune a lancé une consultation selon la procédure adaptée avec mise en concurrence et publicité préalable pour l'attribution de l'accord-cadre "Réseau d'eau potable – Travaux d'extensions, de réparations et de branchements pour les années 2019 à 2021".

Le montant maximum annuel de commandes est de 100 000 € HT. Il n'est pas fixé de montant minimum annuel de commandes.

L'accord-cadre est conclu pour la 1<sup>ère</sup> année jusqu'au 31 décembre 2019, puis renouvelable par tacite reconduction pour les années 2020 et 2021, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

A la date limite de remise des offres fixée au 3 décembre 2018, 3 entreprises ont remis une offre.



Les offres ont été analysées par le bureau d'études CAD Sàrl de RIBEAUVILLE, maître d'œuvre de l'opération, selon les critères de jugement et méthode de notation prévus au règlement de la consultation.

Après négociations, les résultats suivants ont été obtenus :

<b>1. Valeur technique de l'offre</b>	<b>points</b>	<b>CAEA Strasbourg</b>	<b>EUROVIA Colmar</b>	<b>SUEZ Dijon</b>
Analyse du problème	7	6	7	6
Méthodologie	7	5	7	5
Installation moyens	6	6	6	6
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
<b>2. Délais d'intervention</b>				
Urgence: sans délai	18	18	18	18
Autres interventions : 1 semaine	12	12,66	12	12
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>30,66</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
<b>3. Prix</b>				
Rabais consenti sur les prix du BPU : 0 %	50	0 % = + 0	- 5 % = + 10	- 1 % = + 2
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>60</b>	<b>52</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>100</b>	<b>97,66</b>	<b>110</b>	<b>99</b>

Au vu des résultats, l'accord-cadre a été attribué à la Société EUROVIA, Agence de Colmar, 84 rue de l'Oberharth, 68027 COLMAR, cette offre s'avérant économiquement la mieux-disante.

Le Conseil municipal a pris acte de cette décision.

#### **Point 14 – Convention type communale de coordination de la Police municipale et des forces de sécurité de l'Etat**

La convention définissant le champ et les modalités d'intervention ainsi que la coordination entre les forces de sécurités communales à savoir la Police municipale et les forces de sécurité de l'Etat, la Gendarmerie en l'occurrence signée le 11 mars 2015 étant arrivée à échéance, il a été procédé à son renouvellement.

Il est porté à connaissance des Conseillers la convention conclue le 10 décembre 2018 entre M. le Préfet du Haut-Rhin et M. le Maire de Kembs. Cette convention comporte le diagnostic local de sécurité.

Le Conseil municipal a pris acte de cette convention.

#### **Point 15 – Rapports annuels 2017 issus du Conseil de Communauté du 28 novembre 2018**

Conformément à l'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire porte à connaissance des Conseillers municipaux les quatre rapports qui ont été soumis au Conseil des Communautés de Saint-Louis Agglomération du 28 novembre 2018.

- Le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif
- Le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- Le rapport 2017 du délégataire du service public de l'assainissement collectif
- Le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- Le rapport 2017 du délégataire Transport Public.

Les rapports sont à présenter aux Conseils municipaux.

Le Conseil municipal a pris connaissance de ces rapports.

#### **Point 16 – Mise en commun des effectifs de la Police municipale avec les communes de HUNINGUE et de ROSENAU**

M. le Maire souhaite faire part au Conseil municipal du souhait des Maires de HUNINGUE, de ROSENAU, et de lui-même de procéder à la mise en commun des services de Police municipale de HUNINGUE, KEMBS et

ROSENAU pour des évènements ponctuels et annuels, attirant un grand nombre de spectateurs et de participants et ce en vertu de l'article L. 512-3 du Code de sécurité Intérieure.

La mise en commun des agents permettra ainsi de garantir le bon déroulement des trois manifestations suivantes :

- pour la Commune de HUNINGUE, il s'agira du "Slow Up des Trois Pays" qui se déroulera le 15 septembre 2019 de 8h à 16h
- pour la Commune de KEMBS, il s'agira des "OFNI" (Objets Flottants Non Identifiés) qui se dérouleront le 18 août 2019 de 9h à 13h et de 13h45 à 17h45
- pour la Commune de ROSENAU, il s'agira des "Foulées de Rosenau" qui se dérouleront le 20 avril 2019 de 10h à 18h.

Chaque Commune s'engage à mettre à disposition un agent de ses effectifs de Police municipale pour les manifestations des deux communes voisines aux dates et heures indiquées.

**VU** l'article L. 512-3 du Code de la Sécurité Intérieure

Il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte de la mise en commun des agents de Police municipale souhaitée par les Maires de HUNINGUE, KEMBS et ROSENAU pour les manifestations à caractère exceptionnel énumérées ci-dessus.
- de rappeler que l'ensemble des mesures réglementaires, découlant de cette mise en commun, sera adopté par chacun des Maires concernés.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

#### **Point 17 – Divers**

M. KIELWASSER annonce l'agenda des réunions et manifestations à venir. Il indique également la tenue d'une réunion d'information assurée par l'Association des Maires du Haut-Rhin concernant la communication en période préélectorale.

M. BANDINELLI informe l'assemblée du départ de M. MAURER Sébastien régisseur, précieux collaborateur de de l'Espace Rhénan depuis son ouverture et le recrutement de M. FLIEG Thomas pour le remplacer.

Mme ROSSE communique les propositions de destinations pour le séjour d'octobre 2019 financé par les conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant plus la parole, M. le Maire clôt la séance à 21h00.

